

Le rapport Fournier

Volume 3, numéro 3, décembre 1982, janvier 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/35001ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

(1982). Le rapport Fournier. *Ciné-Bulles*, 3(3), 9–12.

Des films

UNE SALE AFFAIRE

France, 1980, 93 min., couleurs, 35mm.

Le premier long métrage d'Alain Bonnot. Il a également travaillé comme assistant de Bernardo Bertolucci, Étienne Périer, André Cayatte, Michel Vianey, Jacques Demy et Fred Zinnemann. Quelques scénarios écrits parallèlement à son travail de premier assistant n'ont pas abouti.

Histoire policière sur le démantèlement d'une filière de trafiquants de stupéfiants. Elle nous relate des faits vrais sous l'angle de la fiction. Le scénario met en relation trois personnages: le maire de la ville qui est suspecté, Hélène secrétaire à la mairie et le commissaire Novak.

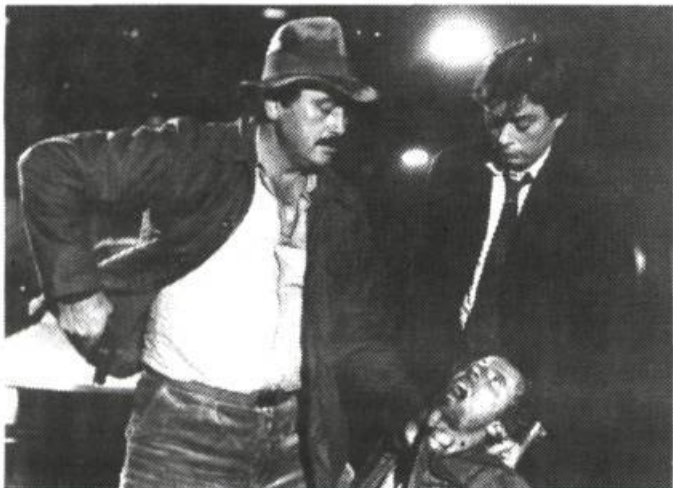
Novak fait la cour à Hélène en vue d'obtenir des renseignements sur la mairie et pris par son propre jeu, finit par lui dévoiler son plan. Hélène refuse de prendre un dossier à la mairie, jusqu'au jour où, peinée de voir l'ami de sa soeur aux prises avec des problèmes d'accoutumance à la drogue, traquée, elle décide de collaborer avec le commissaire.

Trois niveaux dans l'histoire:

- Démantèlement d'un trafic de drogue par la police
- Relations sentimentales du commissaire et d'Hélène
- Difficultés personnelles d'Hélène avec son mari.

Les trois grands thèmes ne s'harmonisent pas toujours. En contrepartie, des effets techniques, psychédéliques et stroboscopiques qui, somme toute, me font dire que ce n'est pas un mauvais film.

F.B.



Une sale affaire.

Mise au point

Pas de parallélisme entre deux "parallèles"

La position de l'A.C.P.Q. face au rapport Fournier est maintenant connue. En résumé, l'Association considère que la situation du cinéma au Québec y est bien analysée et que les recommandations sont dans l'ensemble conséquentes avec l'analyse. Elle est donc globalement favorable au rapport, particulièrement en ce qui a trait aux cinémas parallèles. (Par ailleurs, le communiqué de l'Association précisait que l'étude plus approfondie du rapport pourrait éventuellement aboutir à une position plus nuancée).

Voilà pour les cinémas parallèles, c'est-à-dire l'Association des cinémas parallèles du Québec. Il va de soi que cette prise de position, comme tout ce que l'Association pourra faire à l'avenir, n'engage qu'elle seule: sur le plan légal, elle n'a rien à voir avec le Cinéma Parallèle de la rue St-Laurent de Montréal, qui n'est pas membre de l'A.C.P.Q. Nous respectons le droit de la direction de ce cinéma de s'exprimer contre le rapport Fournier. Les raisons sous-jacentes à cette différence de points de vue mériteraient un débat auquel **Ciné-Bulles** pourrait servir de lieu. À suivre.

J.P.

Le rapport Fournier

Nous vous avons promis de vous présenter quelques extraits pertinents du rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audio-visuel, rapport intitulé "Le cinéma: une question de survie et d'excellence" (Éditeur du Québec, 1982). Les voici (reproduits avec l'autorisation de l'Éditeur officiel du Québec).

"Le commerce du cinéma est organisé à travers le monde en vastes réseaux de distributions que dominent quelques compagnies américaines que l'on nomme les Majors, si puissantes qu'à peu près aucun pays occidental ne réussit à échapper à leur hégémonie.

Face à cette marée américaine qui occupe au moins 30% et parfois jusqu'à 95% du temps-écran dans les pays européens, le cinéma allemand n'occupe que 13% du temps-écran en Allemagne même, le cinéma néerlandais 9% au Pays-Bas, le cinéma britannique 8% en Angleterre et le cinéma suédois 7% en Suède. Seules les cinématographies italienne et française réussissent à occuper respectivement 40 et 50% du temps-écran sur leur territoire, mais ceci au prix d'investissements massifs de l'État avec l'appui d'une législation astucieuse, hautement sophistiquée, instaurée il y a un demi-siècle et adaptée constamment depuis lors.

En contrepartie, jusqu'à tout récemment, ces mêmes sociétés américaines ont pratiqué un protectionnisme de



Allemagne, mère blafarde.

fait plus farouche que celui, législatif ou réglementaire, qu'elles décrient et combattent partout ailleurs. Elles ne laissent en pâture à la production mondiale de la langue originale autre que l'anglais qu'environ 1% du substantiel marché américain." (pp. 13-14).

"Le cinéma non seulement québécois mais canadien occupe à peine 1% du temps-écran consacré aux longs métrages sur l'ensemble des réseaux de télévision, et à peine 3% de la programmation des salles de cinéma au Québec.

On pourrait se borner à le déplorer, tout en se réjouissant, par ailleurs, que les Québécois aient ainsi accès à une vaste fenêtre ouverte sur le monde (...)

(Mais) cette ouverture se fait essentiellement sur le monde américain: sur sa culture, ses coutumes, ses modes, ses hantises, ses fantasmes, ses grandeurs aussi. C'est donc à l'aune de son régionalisme que se mesure la prétendue universalité des sujets et des modes de traitement de ces sujets. Hollywood n'est plus seulement un lieu géographique, c'est un style qu'adoptent tous les grands centres occidentaux de production." (p. 17)

"À défaut de relever le gant — et rapidement — dans le domaine du cinéma, le Québec se condamne à demeurer un éternel consommateur d'images importées et à se laisser ainsi définir par d'autres." (p. 19)

"En 1979, 60% des recettes-guichet encaissées dans les cinémas du Québec étaient le fait de films distribués par les membres de la Canadian Motion Picture Distributors Association (CMPDA), en majorité des Majors. Et 65% de ces recettes sonnaient au tiroir-caisse des quatre

grands circuits: Cinémas-Unis, Odéon, France Film et Cinévic." (p. 34)

"Confinée de plus en plus exclusivement aux reprises dans les centres urbains de Montréal et de Québec, trop disséminée ailleurs au Québec pour tenir tête aux Majors qui détiennent un quasi-monopole sur l'approvisionnement en films rentables, la majorité des petits exploitants indépendants québécois fait des chiffres d'affaires annuels dérisoires (...) dans les six premiers mois de 1982, 35 ont fermé leurs portes.

Plusieurs citoyens québécois, déjà favorisés par leur situation géographique, risquent à court terme de voir s'accroître les distances qu'ils devront parcourir pour assister à un spectacle cinématographique et s'allonger les délais de présentation des oeuvres dans leur région. C'est aussi la qualité des services et l'éventail de choix des programmes qui seront affectés.

La conclusion récente d'ententes entre les grandes sociétés américaines et européennes de distribution, du type Triumph, qui accroît la mainmise de quelques sociétés géantes sur l'ensemble des films de toute origine, menace les distributeurs indépendants de disparition." (pp 35-36).

Le réseau des salles parallèles

En 1981, le Bureau de surveillance du cinéma répertoriait 82 salles parallèles au Québec. Une soixantaine d'entre elles étaient considérées comme «cinémas parallèles majeurs» et l'Association des cinémas parallèles du Québec en regroupait 39. On estimait approximativement à un million de dollars les sommes dépensées à leurs guichets.

La fréquence, la nature et l'ampleur des activités des cinémas parallèles du Québec varient énormément en fonction des institutions et des régions où ils sont implantés.

Les relations entre les exploitants «commerciaux» et «parallèles» ont toujours été tendues au Québec. Les premiers accusent les seconds de leur faire une concurrence déloyale, en profitant de locaux, d'équipements et de services publics; certains exploitants indépendants se disent même menacés de disparition à la suite de cette concurrence. Les cinémas parallèles, pour leur part, font valoir que les exploitants traditionnels font mal leur travail, tout en interdisant à d'autres d'y suppléer, laissant ainsi nombre de spectateurs sur leur appétit. Pourtant, dans la plupart des pays occidentaux, les deux types de circuits existent et fonctionnent sans ingérence réciproque. Leurs relations sont rarement vécues sur le mode de l'affrontement et leurs actions complémentaires sont bénéfiques à l'ensemble des citoyens.

C'est à un tel mordus vivendi que la Commission souhaite contribuer. Pour ce faire, la Commission entend proposer une politique vigoureuse de développement du réseau des cinémas parallèles, assortie d'une clarification de ses fonctions.

Il est évident que les exploitants commerciaux ne peuvent, particulièrement hors des grandes villes, offrir à leur clientèle une programmation suffisamment variée pour satisfaire tous les besoins. Et ils n'ont développé aucune tradition d'animation des publics. Par contre, certaines salles parallèles ne résistent pas à l'attrait du com-



Les cinémas parallèles seraient-ils à l'eau? Bonne année quand même!

merce pour le commerce; elles se soucient davantage de «rentabiliser» leurs opérations que de combler chez les spectateurs des désirs auxquels ne répond pas l'exploitation commerciale. Cette démission est impardonnable, d'autant que ces salles drainent généralement un public jeune, ouvert et réceptif.

Une telle situation n'est évidemment pas favorable à l'épanouissement de la culture cinématographique au Québec et handicape les citoyens désireux d'approfondir leur relation au cinéma ou d'avoir accès à un éventail plus varié de films de toutes origines.

De l'avis de la Commission, une orientation plus franche du réseau parallèle en faveur de l'éducation et de l'animation permanentes du public contribuerait à résoudre bien des conflits et profiterait à l'ensemble des Québécois. Elle justifierait pleinement l'intervention de l'État dans le développement d'un pareil réseau.

La Commission estime donc que l'ensemble de la politique de l'État à l'égard des salles parallèles doit répondre aux orientations suivantes:

1. définir et clarifier les mandats du réseau parallèle; Les activités de ce réseau devraient se conformer aux objectifs spécifiques suivants et s'y limiter strictement:

- a) assurer l'information, l'éducation et l'animation cinématographiques des citoyens;
- b) combler, lorsqu'il y a lieu, les lacunes de l'exploitation commerciale, en offrant un éventail varié d'oeuvres classiques et modernes, de genres et de cultures diverses.

C'est à cette fin que la Commission a recommandé l'instauration par la Régie d'un permis spécifique.

2. favoriser le processus de fédération formelle dans lequel le réseau parallèle s'est déjà engagé;

L'Institut pourrait allouer une assistance financière à cette fin, dans la mesure évidemment où ce réseau répond aux critères définis au point 1.

3. accorder une reconnaissance officielle à la fédération ainsi constituée;

Une fois la fédération parachevée et le réseau solidement implanté, cette reconnaissance pourrait se traduire par une représentation statutaire à l'Institut.

Pour appuyer cette politique, la Commission recommande que la Société de promotion du cinéma instaure un programme d'aide aux salles parallèles, destiné à favoriser le développement des activités d'animation cinématographique sur tout le territoire du Québec.

Elle suggère également au ministère de l'Éducation et au ministère des Affaires culturelles, desquels dépendent en dernière instance la majorité des salles parallèles, de rationaliser l'utilisation des salles publiques et d'en faciliter l'usage aux fins de la politique d'animation et de diffusion que nous venons d'évoquer.

La Commission estime qu'ainsi les zones de friction et de compétition entre le réseau parallèle et le réseau commercial seront considérablement réduites. Elle considère également que seront alors réunies les conditions pour l'émergence d'une fédération des salles parallèles dont le poids économique, l'originalité des activités et l'enracinement dans le milieu constitueront au-

tant d'outils d'enrichissement de la culture cinématographique de tous les citoyens. L'industrie cinématographique y trouvera du même coup un interlocuteur exigeant et un puissant allié." (pp 134-136)



By design.

"Ciné-Bulles" est le nom du bulletin d'information de l'Association des Cinémas Parallèles du Québec.

Coordination: Exécutif de l'ACPO

Siège social de l'ACPO: 1415 rue Jarry Est
Montréal H2E 2Z7

Tél.: (temporaire) (514) 374-4700

N.B.: On pourra également rejoindre le président au (418) 724-1635.

Erratum: La page-couverture de Ciné-Bulles No 2 n'est pas de François Emond.

Conseil d'administration

Jurgen Pesot (prés.), Maïté Sarthou (v.-prés.), Guillaume Bélanger (secr.), Jacques Labrecque (trés.), Christine Bellefleur, André Chapdelaine, Michel Lapierre, Jean-Marie Robert, Renaud Thériault, Sylvain Topping, un poste vacant.

Ont collaboré à ce numéro: Florence Bolté, Jurgen Pesot, Martine Mauroy (dactylographie).

Tous les commentaires, lettres à publier ou articles sont les bienvenus.

Photo de la page-couverture: "Les années de plomb".